



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Vin et viticulture

Question écrite n° 16884

### Texte de la question

M. Francisque Perrut se fait l'écho auprès de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche de la grave inquiétude manifestée par les professionnels de la filière viticole de son département face au projet de réforme de l'organisation commune du marché viticole. En effet, ceux-ci estiment, à juste titre, que la France est certainement le seul pays à avoir réellement restructuré et amélioré sa production depuis de nombreuses années et que la réduction de cinq millions d'hectolitres que semble vouloir imposer la Commission de Bruxelles est totalement inacceptable. Aussi, il lui demande de bien vouloir l'informer de l'état des négociations en cours et s'il compte défendre un certain nombre de mesures largement souhaitées par les viticulteurs de sa région telles que : l'application stricte de la préférence communautaire et l'élaboration de règlements européens en concertation avec les interprofessions afin d'aboutir à plus d'équité dans l'organisation des marchés ; la mise en place d'un volet important en faveur de la promotion des vins et la fixation d'un rendement maximum pour les vins de qualité produits dans des régions délimitées ; l'instauration d'un dispositif de restructuration permettant l'installation des jeunes viticulteurs grâce à la création d'une réserve nationale de droits de plantation.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention du ministre de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes de la filière viticole française face au projet de réforme de l'OCM présenté par la commission. Le ministre de l'agriculture et de la pêche a déjà eu l'occasion de s'exprimer sur les objectifs, les principes et les modalités de ce projet. Le ministre de l'agriculture et de la pêche a insisté sur la nécessité de cette réforme mais aussi sur la volonté de la France qu'à cette occasion, l'Union européenne se dote non seulement des moyens de résorber les excédents, mais aussi des instruments nécessaires à la compétitivité et à la capacité d'adaptation du vignoble communautaire. Par ailleurs, le ministre de l'agriculture et de la pêche a, comme le souligne l'honorable parlementaire, exprimé de fortes réserves sur les modalités techniques proposées par la commission : qui ne prennent pas en compte les efforts déjà réalisés par la France pour adapter sa production à la demande ; qui ne prévoient pas les mesures positives nécessaires à la poursuite de l'effort de restructuration du vignoble ; qui comportent un volet « promotion » notoirement insuffisant, et qui, en matière de vins de qualité et d'interprofessions, ne permettent pas de garantir le maintien et le développement d'une production de qualité dont la France est un des principaux berceaux historiques.

### Données clés

**Auteur :** [M. Perrut Francisque](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16884

**Rubrique :** Politiques communautaires

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement** : Question signalée au Gouvernement le 31 octobre 1994

**Question publiée le** : 18 juillet 1994, page 3642

**Réponse publiée le** : 7 novembre 1994, page 5534